

SUJET D'EXAMEN - Mr DALION

Master 1 Comptabilité, Contrôle, Audit

1 heure 30

Matière : Droit approfondi des sociétés

QUESTIONS :

Monsieur PIRAIS est propriétaire d'un groupe de trois sociétés. La société HOLDING, SARL au capital de 200 000 euros (20 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale) dont il est l'unique associé détient 75% sa société d'exploitation (dans la fourniture d'équipement de sport), la société PAYAIT (SAS au capital 50 000 euros, soit 50 000 actions de un euro de valeur nominale). Outre la société HOLDING, la société PAYAIT dispose de deux autres actionnaires, les deux frères de Monsieur PIRAIS lesquels détiennent chacun 12.5% du capital de la société. Un pacte d'associé a été conclu entre les trois frères prévoyant un droit d'agrément et un droit de préemption au profit de chacun d'eux.

La société PAYAIT a quintuplé sa valeur depuis la création de la société en 2009. Monsieur PIRAIS est dirigeant des sociétés HOLDING et PAYAIT. Depuis l'origine, Monsieur PIRAIS finance l'acquisition de la société PAYAIT par la société HOLDING via des distributions de dividendes. Pour cette année, compte tenu des résultats exceptionnels de la société PAYAIT, monsieur PIRAIS souhaite distribuer 250 000 euros de dividendes. Pourriez-vous lui indiquer les modalités juridiques et fiscales d'une telle décision ? 1)

En outre, le commissaire aux comptes de la société PAYAIT propose à Monsieur PIRAIS de désigner la société HOLDING en qualité de dirigeante de la SAS afin de permettre à la HOLDING de facturer des prestations. Est-ce possible ? Quelles sont les conséquences juridiques d'un tel montage ? 2)

L'un de ses frères, Monsieur WADDLE, est très réservé concernant cette proposition et craint que celle-ci aboutisse à la baisse des dividendes alors que la société génère chaque année des bénéfices importants. Il vous demande s'il peut s'y opposer et selon quelles modalités ? 3)

Compte tenu du contexte difficile entre Monsieur WADDLE et Monsieur PIRAIS, ce dernier souhaite créer une nouvelle société et confier l'exploitation du fonds exploité par la société PAYAIT à celle-ci. En contrepartie, il propose de verser à titre de dividendes, l'intégralité des loyers à percevoir par la société PAYAIT. Pourriez-vous lui expliquer les conditions et le régime applicable à la location-gérance d'un fonds de commerce ? 4)

Monsieur QUANTONAH, le second frère de Monsieur PIRAIS n'est pas favorable à cette solution et propose à ses frères de leur céder leurs titres qu'il possède depuis 2009 dans la société PAYAIT au prix de 45 000 euros. Monsieur PIRAIS accepte d'acquérir seul l'intégralité des titres. Pourriez-vous leur indiquer les conséquences fiscales d'une telle opération ? 5)

De son côté, Monsieur WADDLE souhaite procéder à une donation de 6 000 actions à ses trois enfants : BEAULI, HAMGLOMA et CASONI. Monsieur PIRAIS peut-il s'y opposer ? Dans le cas contraire, quelle serait la fiscalité applicable à cette opération sachant que chaque enfant a déjà reçu une somme de 80 000 euros en 2001 ? 6)

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

Vos réponses doivent être justifiées.